

222C1666
FR0000120644-FS0512

30 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

DANONE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2022, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juin 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société DANONE et détenir 35 102 488 actions DANONE² représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DANONE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 17 453 661 ADR DANONE représentant 3 490 732 actions DANONE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 282 591 actions DANONE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 675 787 600 actions représentant 700 463 107 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.